



STAGES  
COURTS

# CACES® R482

Catégorie A - Engins compacts  
Formation Initiale

En formation continue Code RS : 5081

CFPPA 89

CENTRE DE  
FORMATION PROFESSIONNELLE

+ d'infos  
sur la certification



## PUBLIC CONCERNÉ

- Toutes personnes débutantes ou expérimentées.
- Conducteur permanent ou occasionnel.

## CONDITION D'ENTRÉE EN FORMATION

- Avoir 18 ans.
- Avoir une bonne compréhension de la langue française.
- Aucune condition de niveau ou de diplôme.
- Inscription après demande spécifique ou entretien téléphonique pour préciser le besoin.

## ORGANISATION DE LA FORMATION

- La formation se déroule de 21 à 35 heures en fonction de l'expérience de conduite du stagiaire.
- Capacité d'accueil : 6 stagiaires maximum.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Journée en centre animée par un formateur expérimenté en travaux publics.
- Pédagogie active en salle avec échange avec le groupe.
- Mise en pratique sur plateforme de travaux publics.
- Remise de documentation complète.
- Testeur CACES® agréé par Bureau Veritas Certification.
- Plateforme de tests certifiée CACES® (1 testeur pour 4 stagiaires).

## OBJECTIFS VISÉS

### ET ÉVALUABLES DE LA FORMATION

- Mettre en oeuvre les connaissances théoriques et les savoir-faires pratiques nécessaires à la conduite en sécurité des engins de chantier de catégorie A.
- Effectuer les vérifications avant utilisation.
- Être capable d'utiliser et d'entretenir les engins de chantier dans le respect des consignes de sécurité.
- Manipuler avec efficacité les engins de chantier.
- Obtenir l'examen CACES® R482 catégorie A.

## MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES OBJECTIFS

- Feuilles de présence par demi-journée.
- Évaluations des acquis en cours de formation (échanges oraux, mises en situation pratique...).
- Questionnaire de positionnement à l'entrée de la formation.
- Test des connaissances théoriques par QCM en salle et test des savoir-faires sur plateforme.
- Seuil de réussite : 70%.
- Certificat de réalisation remis en fin de formation.
- Recyclage : tous les 10 ans.

## CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DU CACES®

- Avoir 18 ans.
- Remise d'une autorisation de conduite par l'employeur après vérification de l'aptitude médicale du salarié (service de santé au travail).

## CONDITIONS MATÉRIELLES

- Prochaines dates : Nous consulter,
- Tarifs : Sur demande,
- Financement possible par le CPF ; cela implique l'inscription à la certification,
- Le stagiaire devra apporter les EPI obligatoires : Chaussures de sécurité, protections auditives, gilet fluo
- Informations générales à retrouver sur les fiches « Modalités de financement » et « Modalités pratique »

## PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS

- Insertion professionnelle : Conducteur d'engins (de catégorie A) permanent ou occasionnel.
- Passerelles : Validation de CACES® d'autres catégories, compléter les compétences par l'obtention de l'AIPR

## LA VIE AU CENTRE

Hébergement - Restauration sur place - Centre de ressources documentaires - Wifi.





Programme de la formation	Volume Horaire
Connaissance de base du code de la route	1h
Devoir et responsabilités des conducteurs d'engins de chantier	2h
Risques liés au fonction de l'engin	3h
Connaître les règles de conduite	1h
Conduite sur plateforme	25,5h
Évaluation pratique et théorique	2,5h



Le taux de satisfaction et de réussite sont accessibles sur notre site internet [www.terresdelyonne.com](http://www.terresdelyonne.com) : Démarche Qualité



Accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap :  
Consulter notre référent handicap

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter :



CFPPA 89  
Rue de La Brosse  
89290 Venoy



[www.terresdelyonne.fr](http://www.terresdelyonne.fr)  
ou notre page Facebook :  
[fb.com/cfppa89](https://fb.com/cfppa89)



03.86.94.60.20



[cfppa.auxerre@educagri.fr](mailto:cfppa.auxerre@educagri.fr)



Se référer au Registre public d'accessibilité (accueil du centre et site internet)

**CFPPA 89**  
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

DOC\_FORM\_047\_V2

Dernière mise à jour : 01/01/2025